



TOURNOI DE TENNIS DE TABLE de Montélimar

Homologué N°

F.F.T.T National Catégorie B

Le Dimanche 12 Septembre 2021

Espace Educatif et Sportif

118 Avenue Jean Jaurès

26200 MONTE LIMAR

TABLEAU – HORAIRE – DOTATIONS

Tableaux	A	B	C	D	E	F	G	H	I
Début	08H30	10H30	11H30	08H30	09H30	10H30	13H30	12H30	14H30
Informations	5 à 8	5 à 10	5 à 12	5 à 14	5 à 16	5 à 18	5 à Numéroté	TSM	TSD
Classement	-900 points	-1100 points	-1300 points	-1500 points	-1700 points	-1900 points	Inférieur à N°1000	Toutes Séries Mixte	Toutes Séries Dames
Vainqueur	60	80	100	120	140	160	180	200	100
Finaliste	30	40	50	60	70	80	90	100	50
1/2 Finaliste	15	20	25	30	35	40	45	50	25

REGLEMENT DU TOURNOI

Article 1

Tournoi National Catégorie B de Tennis de Table, n° homologation FFTT :

Ce tournoi sera réservé aux **joueurs(euses) licenciés(ées) à la F.F.T.T sauf aux poussins.**

Les résultats (poules + tableaux) seront pris en compte par la fédération pour le calcul des classements.

Le classement pris en compte sera celui officiellement reconnu à la date tournoi.

Article 2

Les joueurs qualifiés pour une compétition fédérale se déroulant le même jour ne pourront participer au tournoi.

Article 3

Le juge-arbitre du tournoi sera Mr BONNEVAL Carlos (AN / JA3-FO1 ARB-JA1)

Les décisions des juge-arbitres seront sans appel.

Article 4

Les rencontres se dérouleront sur 20 tables suivant les règles générales de la F.F.T.T.

Toutes les parties se joueront au meilleur des **5 manches de 11 points**

Dans chaque tableau, des **poules de 3 joueurs** seront organisées avec **2 qualifiés(ées)** par poule, suivies de parties à **élimination directe.**

Chaque tableau sera limité à **60 joueurs maximum** et de 3 tableaux maximum par inscrit.

La liste des inscrits sera consultable sur notre site internet www.umstt.com

Article 5

Le tirage au sort public aura lieu le 12/09/21 à 7h à l'Espace Educatif et Sportif de MONTELIMAR. Le pointage devra se faire au moins **20 minutes** avant l'horaire de début du tableau.

Un joueur sera scratché d'un tableau **5 minutes** après le premier rappel de son nom dans ce tableau.

Dès la fin de la partie, les joueurs devront se présenter à la table du juge arbitre pour rendre la feuille de résultat. Le perdant sera éventuellement sollicité pour arbitrer la partie suivante.

Aucun refus d'arbitrage pourra être toléré, sous peine d'exclusion de la compétition.

Article 6

Les droits d'engagement seront fixés à **9€** par joueur pour 1 tableau, **17€** pour 2 tableaux et **23€** pour 3 tableaux.

Un joueur(euse) pourra s'inscrire sur place dans un 4^{ème} tableaux pour **8€** s'il est éliminé d'un tableau en poule, et ce dans la limite des places disponibles et en accord avec le Juge-Arbitre.

La dotation totale du tournoi est de 2280 Euros.

Article 7

Utilisation de balles plastiques homologuées ITTF fournies par les joueurs.

Des chaussures de sport seront obligatoires pour jouer au gymnase.

Article 8

Un tableau peut être annulé si le nombre de joueurs est inférieur à 30. Les engagements seront reçus jusqu'au vendredi 10 Septembre 2021 à 12h.

- Soit par le formulaire d'inscription du site : www.umstt.com/tournoi

- Soit par email : président@umstt.com
- Soit par téléphone au : **06 32 19 69 92**

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 9

Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol (salle et parking) et en cas d'accident.

Toute dégradation matérielle constatée sera à la charge du ou des joueurs concernés.

De plus il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du gymnase.

Article 10

Le joueur devra présenter au juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il ne sera pas autorisé à jouer.

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique)

Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique)

Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence>

Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante :

<http://spid.fft.com/spid/home.do>.

Accès à l'application « FFTT » pour smartphones (Android et IOS)

Il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la Colle rapide, de Revêtements à Picots modifiés ou hors-liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT : "*Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre.*". Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un Service, un point doit être attribué au relanceur (§ 2.6). Pour consulter les règles du jeu :

http://www.fft.com/reglements/regles_jeu.htm

Article 11

Le respect des gestes sanitaires en vigueur à la date du 12/09/2021 est impératif toute personne ne respectant pas les règles pourra être exclue de l'Espace Educatif et Sportif.

Article 12

L'inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.